

Compte rendu de l'AG de interAMAP44

Lundi 12 mars 2018 - Salle A - Maison des Syndicats 5 place de la Gare de l'Etat à Nantes

21 personnes présentes :

8 paysans en AMAP et 13 mangeurs en AMAP représentant 9 lieux de distribution en AMAP

ORDRE du JOUR validé par l'assemblée :

1. Participants
2. Rapport moral et bilan financier présenté par le trésorier
3. Vote sur le rapport moral et le bilan financier
4. A quoi sert « interAMAP 44 » ?
5. Projet de site internet
6. Parrainage des nouveaux paysans désirant distribués en AMAP
7. Election du collège

1. Participants

Paysans	Production	Mangeurs	AMAP
René Peaudeau	Œufs	M.Christine Zaug	AMAP de Thouaré
Stéphane Airault	Légumes	Janine Declerq Landon	AMAP de Levéra
Dominique Sauvêtre	Légumes	Anne Chauviré	AMAP des Sorinières
Julien Neveu	Légumes	Véronique Boulestin	AMAP de Bouaye
Mathieu Hamon	Produits laitiers	Muriel Boiziot	AMAP de Bouaye
Amaury Cormier	Apiculteur	Nicolas Valorge	AMAP de la Prime
Thierry Hervouet	Produits porcins	Franck Nourry	AMAP de Zola
Fanny Côte	Pains	Annick Berthet	AMAP de Zola
		Pierre Chabirand	AMAP du Bignon
		Patrice Hurel	AMAP du Bignon
		Dominique Delaunay	AMAP des Carottes
		Florence Cassard	AMAP les fanes de Ragon
		Sabine De Compte	AMAP les fanes de Ragon

2. Rapport moral et bilan financier présenté par le trésorier :

- Actions du groupe " Site internet "
 - Transfert des données des 125 AMAP(s) et des 174 paysans en AMAP sur un site WordPress, non public à ce jour
 - Rédaction du cahier des charges pour développer les outils spécifiques aux AMAP (gestion des permanences, gestion des contrats...)
- Actions du groupe " Banderoles des AMAP nantaises "

Production et distribution des banderoles en septembre 2017 avec les services de la ville de Nantes
- Actions " Assurance RC de groupe avec la SMACL "

- Négocier une assurance RC pour 25€ / an / AMAP, divisant ainsi par 4 les frais d'assurance RC d'une AMAP en individuelle
- 29 AMAP(s) en bénéficiant en 2018

- Actions " Médiatisation "
 - Intervention auprès des stagiaires BPREA à la chambre d'agriculture
 - Animation d'un stand à la fête des plantes à Nantes
- Actions du quotidien " Gestion de la messagerie "
 - Répondre à 250 mails:
 - dont 86 vers les AMAP du 44
 - dont 32 vers les paysans en AMAP ou demande de paysans
- Actions du quotidien " Gestion de l'édito sur le site actuel "
 - Rédaction de 13 articles
- Bilan de l'exercice financier de la l'année 2017

Situation compte au 01/01/2017		1 749,81 €		
ANNE 2017				
Recettes			Dépenses	
SOCIETE GENERALE jusqu'au 08/2017			SOCIETE GENERALE jusqu'au 08/2017	
Dissolution association l'ESPAR (AMAP poisson lorient)	900,00 €		frais bancaires SG (8 mois)	85,82 €
Remises de chèques au 16/06/2017	155,50 €		Barnum	779,00 €
Remises de chèques au 16/06/2018	120,00 €		2 Factures RNPAC2016	279,84 €
Remises de chèques au 16/06/2019	157,00 €		SMACL	182,27 €
Adhésion interAMAP44 jusqu'à 08/2017			Hébergement site INTERNET	18,79 €
Adhésion contrat RC de groupe jusqu'à 08/2017			Droit SACEM AMAP poisson	27,78 €
CREDIT MUTUEL au 01/09/2017			CREDIT MUTUEL au 01/09/2017	
Remises de chèques le 14/09/2017	140,50 €		Folie des plantes	58,57 €
Remises de chèques le 13/12/2018	249,00 €		Hébergement site INTERNET	30,60 €
Remises de chèques le 13/12/2019	272,00 €		Flyers AMAP Poisson	156,00 €
Remises de chèques le 13/12/2020	247,92 €		frais bancaires CM (4 mois)	4,00 €
Remises de chèques le 26/12/2021	230,16 €		SMACL	12,06 €
	TOTAL:	2 472,08 €		TOTAL:
	Bilan exercice 2017	837,35 €		
Situation compte au 31/12/2017		2 587,16 €		

Compte AMAPS POISSON			
Recettes	900,00 €	Dépenses	183,78 €
Bilan exercice 2017 AMAP Poisson		716,22 €	
2017			
Nombre d'AMAP adhérentes	27	Nombre de familles	2063
Nombre d'AMAP assurance de groupe	23		
2018			
Nombre d'AMAP adhérentes en 2018	32	Nombre de familles	2328
Nombre d'AMAP assurance de groupe en 2018	29		

3. Vote sur le rapport moral et le bilan financier : OUI (21) NON (1) ABSENTION (0)

4. Premier débat : A quoi sert « interAMAP 44 » ?

- Promouvoir les AMAP(s) existantes et essayer de nouvelles AMAP(s)
- Partager des supports matériels mis à la disposition des AMAP(s) adhérentes
- Avoir une vitrine médiatique si possible sur tous les évènements autour de l'alimentation et du monde paysan, défendre la charte des AMAP qui est imitée, critiquée. Parfois les producteurs eux même abandonnent le modèle AMAP(s), alors que c'est le système de commercialisation des denrées alimentaires le plus abouti et le plus équitable pour les paysans en circuit court.
- Accroître notre vigilance sur respect de la charte avec un réel partage de la production payé au juste prix (sans rien imposer et dans une logique de médiation en cas de conflit, qui peut être parfois un exercice délicat)
- l'interAMAP44 sert également de support financier pour les AMAP(s) poisson
- Faire connaître davantage l'association et ses services par l'intermédiaire d'un site internet davantage ergonomique pour les visiteurs et plus accessible pour les paysans.
- Beaucoup d'AMAP(s) autonomes et indépendantes expriment qu'elles n'ont pas bien besoin de grand-chose d'autres que les services proposés à ce jour.
- un débat entre paysans et mangeurs a permis d'évoquer la piste d'un autre fonctionnement avec un adossement à une structure professionnelle existante pour bénéficier de davantage de ressources humaines pour faire la promotion des AMAP(s) dans un contexte économique favorable aux produits alimentaire BIO (croissance à 2 chiffres depuis 2 ans) mais pas toujours LOCAUX et 30% des paysans gagnent toujours moins de 350€ par mois. Le développement des circuits courts autorise un seul intermédiaire mais qui peut vivre nettement mieux que le paysan, ou bien même en vente directe mais avec des prestataires de service.

5. Deuxième débat : Projet de site internet :

Le groupe de travail de 6 personnes à présenter son projet devant le conseil collégial au mois d'octobre, l'exposé n'a pas été compris par le conseil collégial, notamment la question sa pérennité, le collègue a décidé de différer sa décision, et de laisser le nouveau conseil collégial élu à l'AG prendre les décisions qui permettrait de le voir aboutir.

6. Parrainage des paysans désirant distribuer en AMAP :

- Il a été rappelé qu'il n'y a pas d'obligation de parrainer un nouveau paysan pour distribuer en AMAP, c'est le rappel de l'indépendance et l'autonomie des AMAP(s)
- Les paysans en AMAP ont aussi rappelé qu'il est souhaitable de parrainer un nouveau paysan par un paysan référent de son choix afin d'offrir toutes les garanties du respect de la charte des AMAP. Rappel du lien au sol, et que seuls des Paysans BIO (et non les artisans) peuvent établir des contrats AMAP respectant la charte nationale.

7. Election du collègue (équivalent au conseil d'administration) :

5 personnes du collège ne souhaitent pas renouveler leur mandat : 2 paysans + 3 mangeurs. Un débat entre personnes du collège évoque l'essoufflement des membres, quelques pistes d'explication :

- Les statuts, avec l'obligation de parité qui handicape le renouvellement
- Le fonctionnement par groupe de travail qui dissocie la décision de l'étude (désaccords dans la salle, dans les entreprises c'est toujours comme ça et ça n'empêche pas de prendre les décisions)
- Structure entièrement bénévole, qui donnent du temps mais avec des limites
- Projets abandonnés ou en attente alors que certains se sont investis (site et outils, enquête qualitative)

4 candidats au collège : 2 paysans + 2 mangeurs (pas d'opposition à leur élection)

Composition du nouveau collège :

- Paysans : René Peaudeau (représentant légal), Stéphane Airault (maraicher), Julien Neveu (maraicher), Amaury Cormier (Apiculteur)
- Mangeurs : Patrice Hurel (trésorier, AMAP du Bignon), Nicolas Valorge (Amap de la Prime) , Marie Christine Zaug (AMAP de Thouaré)

8. L'assemblée générale donne le mandat au nouveau conseil collégial pour convoquer une assemblée extraordinaire pour :

- Adapter les statuts de l'association pour un fonctionnement moins contraignant
- Présenter la problématique web/outils de manière claire et accessible à tous afin de parvenir à une décision